



FONDS INTERNATIONAUX  
D'INDEMNISATION  
POUR LES DOMMAGES  
DUS À LA POLLUTION  
PAR LES HYDROCARBURES

92FUND/Circ.67  
Le 8 décembre 2009

Destinataires: États Membres du Fonds de 1992  
États Membres du Fonds complémentaire  
Anciens États membres du Fonds de 1971  
États dotés du statut d'observateur  
Organisations dotées du statut d'observateur

Objet: Sixième Groupe de travail intersessions du Fonds de 1992

À la 6ème session du Conseil d'administration du Fonds de 1992, agissant au nom de la 14ème session de l'Assemblée du Fonds de 1992, le Conseil d'administration a décidé de créer le 6ème Groupe de travail intersessions chargé d'examiner les procédures pour l'évaluation d'un grand nombre de demandes d'un montant relativement faible, en particulier lorsque les demandeurs ne pouvaient prouver leurs pertes, ainsi que la question du financement des versements provisoires effectués par les assureurs.

Le mandat du Groupe de travail intersessions a été approuvé par le Conseil d'administration et peut être consulté à l'annexe II du compte rendu des décisions des sessions d'octobre 2009 des organes directeurs des FI POL (document IOPC/OCT09/11/1). On trouvera un complément d'informations générales sur les questions dont le Groupe de travail traitera dans le document IOPC/OCT09/4/2/Rev.1 soumis par l'Administrateur et dans le document IOPC/OCT09/10/1 soumis par l'International Group of P&I Clubs.

Le Groupe de travail, sous la présidence de M. Volker Schöfisch (Allemagne), fera rapport sur ses (premières) conclusions et/ou recommandations à chaque session ordinaire de l'Assemblée du Fonds de 1992 afin de déterminer s'il y a eu lieu de maintenir le Groupe de travail.

Le Groupe de travail sera ouvert à tous les États Membres du Fonds de 1992. En outre, tous les anciens États membres du Fonds de 1971, les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dotées du statut d'observateur auprès du Fonds de 1992 seront invités à participer à ses travaux en qualité d'observateurs.

Il est prévu que la première réunion du Groupe de travail se tiendra pendant la semaine du 19 avril 2010.

Les délégations intéressées sont invitées à soumettre des documents au Secrétariat au plus tard le **vendredi 5 mars 2010**. Les États Membres, qui à l'occasion de sinistres dus à la pollution causée par les déversements d'hydrocarbures qui les ont touchés eux ou leurs citoyens ont acquis l'expérience des questions qui seront traitées par le Groupe de travail, sont plus particulièrement invités à faire connaître cette expérience et leurs vues.

\* \* \*

### États Membres du Fonds de 1992

Afrique du Sud	Finlande	Norvège
Albanie	France	Nouvelle-Zélande
Algérie	Gabon	Oman
Allemagne	Géorgie	Panama
Angola	Ghana	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Antigua-et-Barbuda	Grèce	Pays-Bas
Argentine	Grenade	Philippines
Australie	Guinée	Pologne
Bahamas	Hongrie	Portugal
Bahreïn	Îles Cook	Qatar
Barbade	Îles Marshall	République de Corée
Belgique	Inde	République dominicaine
Belize	Irlande	République islamique d'Iran
Brunéi Darussalam	Islande	République-Unie de Tanzanie
Bulgarie	Israël	Royaume-Uni
Cambodge	Italie	Saint-Kitts-et-Nevis
Cameroun	Jamaïque	Sainte-Lucie
Canada	Japon	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Cap-Vert	Kenya	Samoa
Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong)	Kiribati	Seychelles
Chypre	Lettonie	Sierra Leone
Colombie	Libéria	Singapour
Comores	Lituanie	Slovénie
Congo	Luxembourg	Sri Lanka
Croatie	Madagascar	Suède
Danemark	Malaisie	Suisse
Djibouti	Maldives	Tonga
Dominique	Malte	Trinité-et-Tobago
Émirats arabes unis	Maroc	Tunisie
Équateur	Maurice	Turquie
Espagne	Mexique	Tuvalu
Estonie	Monaco	Uruguay
Fédération de Russie	Mozambique	Vanuatu
Fidji	Namibie	Venezuela
	Nigéria	

### États Membres du Fonds complémentaire

Allemagne	Finlande	Lituanie
Australie	France	Norvège
Barbade	Grèce	Pays-Bas
Belgique	Hongrie	Pologne
Croatie	Irlande	Portugal
Danemark	Italie	Royaume-Uni
Espagne	Japon	Slovénie
Estonie	Lettonie	Suède

**États bénéficiant du statut d'observateur auprès du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire**

Arabie saoudite	Gambie	Pérou
Bénin	Guatemala	République arabe syrienne
Bolivia	Guyana	République islamique d'Iran
Brésil	Indonésie	République populaire
Chili	Koweït	démocratique de Corée
Côte d'Ivoire	Liban	Ukraine
Égypte	Mauritanie	
États-Unis	Pakistan	

**États ayant été à un moment donné membres du Fonds de 1971**

Albanie	Finlande	Nigéria
Algérie	France	Norvège
Allemagne	Gabon	Nouvelle-Zélande
Antigua-et-Barbuda	Gambie	Oman
Australie	Ghana	Panama
Bahamas	Grèce	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bahreïn	Guyana	Pays-Bas
Barbade	Îles Marshall	Pologne
Belgique	Inde	Portugal
Bénin	Indonésie	Qatar
Brunéi Darussalam	Irlande	République arabe syrienne
Cameroun	Islande	République de Corée
Canada	Italie	Royaume-Uni
Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong)	Japon	Saint-Kitts-et-Nevis
Chypre	Kenya	Seychelles
Colombie	Koweït	Sierra Leone
Côte d'Ivoire	Libéria	Slovénie
Croatie	Malaisie	Sri Lanka
Danemark	Maldives	Suède
Djibouti	Malte	Suisse
Émirats arabes unis	Maroc	Tonga
Espagne	Maurice	Tunisie
Estonie	Mauritanie	Tuvalu
Fédération de Russie	Mexique	Vanuatu
Fidji	Monaco	Venezuela
	Mozambique	

**États bénéficiant du statut d'observateur auprès du Fonds de 1971**

Afrique du Sud	Équateur	Philippines
Angola	États-Unis	République dominicaine
Arabie saoudite	Géorgie	République islamique d'Iran
Argentine	Grenade	République populaire
Belize	Guinée	démocratique de Corée
Brésil	Israël	République-Unie de Tanzanie
Bulgarie	Jamaïque	Sainte-Lucie
Cambodge	Lettonie	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Cap-Vert	Liban	Samoa
Chili	Lituanie	Singapour
Comores	Luxembourg	Trinité-et-Tobago
Congo	Madagascar	Turquie
Dominique	Namibie	Uruguay
Égypte	Pérou	

### **Organisations intergouvernementales bénéficiant du statut d'observateur auprès des FIPOL**

Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)	Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)
Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) (sauf le Fonds de 1971)	Organisation des Nations Unies
Commission européenne	Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC)
Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki)	Organisation maritime internationale (OMI)
	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

### **Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut d'observateur auprès des FIPOL**

Association internationale des armateurs pétroliers indépendants (INTERTANKO)	Groupe international des importateurs de gaz naturel liquéfié (GIIGNL) (sauf le Fonds de 1971)
Association internationale des sociétés de classification (IACS) (sauf le Fonds de 1971)	International Group of P&I Clubs
Chambre internationale de la marine marchande (ICS)	International Tanker Owners Pollution Federation Ltd (ITOPF)
Comité maritime international (CMI)	Oil Companies International Marine Forum (OCIMF)
Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM) (sauf le Fonds de 1971)	Union internationale d'assurances transports (IUMI) (sauf le Fonds de 1971)
Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) (sauf le Fonds de 1971)	Union internationale de sauvetage (ISU))
Conseil maritime international et baltique (BIMCO)	World LP Gas Association (WLPGA) (sauf le Fonds de 1971)